

Statement

Minister for
International
Trade



Déclaration

Ministre du
Commerce
extérieur

91/22

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE L'HONORABLE MICHAEL H. WILSON,

MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET

MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE,

À LA CONFÉRENCE DU FINANCIAL POST

SUR LE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

MONTREAL (Québec)
Le 25 avril 1991

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Canada

J'ai grand plaisir à me retrouver ici aujourd'hui et à partager cette tribune avec M. Jaime Serra, ministre du Commerce et du Développement de l'industrie du Mexique et M. Jules Katz, représentant adjoint au Commerce des États-Unis. Il s'agit de ma première allocution depuis que j'ai assumé mes nouvelles responsabilités. Une conférence tenue à Montréal sur le libre-échange nord-américain me semble une occasion idéale de faire mes débuts. Le Canada est un pays qui dépend du commerce; le Québec est une province qui se développe par le commerce; et Montréal est une ville qui a été fondée sur le commerce. Et la question que cette conférence examine constitue un très important défi économique pour notre pays - la conclusion d'un accord de libre-échange nord-américain. La négociation d'un tel accord est une partie intégrante de l'approche commerciale que notre gouvernement suit depuis six ans et demi. Cet accord trilatéral, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) et les Négociations commerciales multilatérales (NCM) en cours constituent le coeur de notre stratégie pour améliorer la prospérité au pays par le commerce avec l'étranger. La prospérité future de chacune de nos régions en dépend.

Mes nouvelles responsabilités vont m'obliger à m'occuper de questions et de problèmes différents. Les modalités de mes nouvelles fonctions seront certes différentes, mais ma tâche restera fondamentalement la même. Une bonne partie de ce que j'ai réalisé comme ministre des Finances visait à rendre le pays plus concurrentiel. Un pays endetté est un pays affaibli. Un pays aux prises avec l'inflation est un pays affligé. Un pays qui n'attire plus les investisseurs étrangers est un pays appauvri. Et un pays assujetti à une taxe de vente qui favorise les concurrents étrangers et à un impôt sur le revenu qui est inéquitable ou périmé est un pays qui entrave son propre progrès.

Les étrangers nous regardent gérer nos propres affaires. La façon dont nous gérons nos affaires détermine notre compétitivité à l'étranger - en tant que pays exportateur et que destination des investissements. La compétitivité est la clé du succès. La compétitivité nous permet de commercer. Et le commerce nous rend concurrentiels. La compétitivité et le commerce ne sont pas des options qu'une économie moderne a le choix de retenir. Ils sont ce qui rend une économie moderne et prospère. Ce n'est pas là un argument ou une théorie. C'est la réalité. Et ce n'est pas une réalité nouvelle pour le Canada.

Le marché canadien est relativement petit. Vingt-six millions de personnes ne peuvent soutenir une économie prospère. Les économies d'échelle sont inexistantes. Les clients sont trop peu nombreux. Une économie canadienne qui ne s'appuierait que sur son marché intérieur produirait, à des coûts élevés, des biens qui seraient aussi vendus à des prix élevés. Les clients achèteraient en Europe, en Asie ou aux États-Unis - sur des

marchés plus vastes qui permettent les économies d'échelle dont nous avons besoin. Le Canada serait condamné à une infériorité dont il ne pourrait plus jamais se sortir.

La connaissance de cette réalité de la vie a fait du Canada l'une des grandes nations commerçantes du monde. Nos industriels savent qu'ils doivent soutenir la concurrence à l'étranger pour réussir au pays. C'est de cette façon que l'on peut réaliser des économies d'échelle. Ils savent que c'est ce qui génère des recettes - des recettes qui pourront être utilisées à des fins de modernisation, de recherche et de développement, d'expansion et de formation. Et que les recettes créent des emplois et les maintiennent.

Notre gouvernement a produit en 1984 un document d'orientation intitulé «Compétitivité et sécurité», dans lequel on lisait que «...l'accès garanti à un marché plus vaste est un préalable indispensable de la compétitivité». Le protectionnisme - la plus grande menace posée à cet accès garanti - était un problème qu'il nous semblait déjà devoir régler. Le même document mentionnait que «la montée du protectionnisme menace de restreindre notre accès à des marchés extérieurs clés, ... ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour notre structure industrielle et notre prospérité nationale».

L'ALE, les NCM et les discussions sur un accord de libre-échange nord-américain sont des initiatives complémentaires qui découlent de la même réalité, de la même logique, du même besoin d'accès à des marchés plus vastes pouvant renforcer notre compétitivité et accroître notre prospérité. Cette recherche d'un accès garanti et la nécessité de nous protéger du protectionnisme nous ont amenés à négocier l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Elles sous-tendent nos efforts actuels pour assurer le succès des Négociations commerciales multilatérales. Et elles ont motivé notre décision de nous associer aux États-Unis et au Mexique pour négocier un accord de libre-échange trilatéral.

Je tiens à décrire aujourd'hui le plus clairement possible les raisons pour lesquelles l'actuel gouvernement a décidé d'engager des pourparlers sur le libre-échange avec les États-Unis et le Mexique. Je tiens aussi à expliquer nos objectifs ainsi qu'à indiquer clairement ce que nous n'accepterons pas.

Premièrement, un accord de libre-échange nord-américain permettra à l'industrie canadienne d'accroître sa compétitivité en Amérique du Nord et ailleurs. Il nous donne accès à un marché qui regroupe 360 millions de consommateurs et dont la production économique représente six billions de dollars. Il s'agit d'un marché plus vaste que tout autre marché, y compris l'Europe. Les entreprises canadiennes qui seront concurrentielles sur le plan

nord-américain pourront soutenir la concurrence dans le monde entier. Comme le marché créé par l'ALE, ce marché nous permettra de réaliser de nouvelles économies d'échelle et de nous spécialiser. Nos entreprises pourront accroître leur efficacité et leur productivité, ce qui créera richesse et emplois pour les trois pays, dont chacun tirera parti de son avantage comparatif.

Deuxièmement, avec le libre-échange, le marché mexicain s'ouvrira à l'industrie canadienne. Actuellement, il s'agit d'un marché relativement petit qui représente pour le Canada des échanges bilatéraux d'à peine plus de 2 milliards de dollars, soit moins de 0,5 % de nos exportations et un peu plus de 1 % de nos importations. Toutefois, le Mexique est un marché en pleine expansion. Il est plus ouvert que jamais. Le président Salinas a pris des mesures courageuses pour libérer l'économie de son pays d'une protection, d'une réglementation et d'une bureaucratie excessives. Selon le président de la Banque mondiale, le programme de réforme engagé par le Mexique est l'un des «programmes de réforme économique et de changement institutionnel les plus ambitieux, les plus courageux et les plus vigoureux entrepris récemment par un pays». Le Mexique est un marché réel et non plus potentiel, un marché de 85 millions de consommateurs qui pourrait nous donner accès à un marché latino-américain de 600 millions d'habitants.

Un Mexique pauvre n'achètera pas nos produits. Toutefois, un Mexique prospère - grâce au commerce - mérite notre attention. Le Mexique a besoin de nos produits. Il a besoin de matériel et d'infrastructures de transport, de systèmes de télécommunications, de technologies pétrolières et gazières, de savoir-faire et de systèmes agricoles. Ce sont tous là des domaines où nous nous imposons sur le plan international.

Certains s'inquiètent du fait que les salaires sont bas au Mexique. Il est évident que cette situation amènera certaines entreprises qui ont besoin de coûts peu élevés et d'une main-d'oeuvre nombreuse à y établir des installations de fabrication. Toutefois, elles pourront ainsi accroître leur compétitivité, ce qui stimulera leurs activités de production à coût élevé et à main-d'oeuvre spécialisée au Canada et aux États-Unis. L'Accord profitera au Mexique, mais aussi aux États-Unis et au Canada. C'est là l'essence du libre-échange.

Il est important selon moi que nous fassions preuve de réalisme ici. Le Canada concurrencera le Mexique qu'il y ait ou non une zone de libre-échange trilatéral. La question est de savoir si nous voulons en faire partie - avec les avantages équilibrés et l'adaptation progressive que cela implique - ou si nous voulons rester à l'écart et, ce faisant, nous priver de ses avantages et nous exposer à tous les risques liés à la non-adhésion à un éventuel accord.

Troisièmement, grâce au libre-échange trilatéral, le Canada demeurera un pays où investir. En effet, investir au Canada donnera automatiquement accès aux trois marchés du continent nord-américain, tout comme l'ALE garantit aux investisseurs l'accès au marché américain. Si le Canada ne participait pas à ces pourparlers, un des avantages dont nous jouissons en vertu de l'ALE serait compromis. Les investisseurs choisiraient de placer leurs fonds aux États-Unis, sachant qu'ils auraient ainsi également accès aux marchés mexicain et canadien. Et, ils y réfléchiraient à deux fois avant d'investir au Canada si notre non-participation au système de libre-échange nord-américain ne nous donnait pas un accès équivalent aux deux autres marchés du continent.

Un accord trilatéral aurait un autre effet bénéfique. Non seulement le champ d'action serait uniforme, mais les joueurs obéiraient tous aux mêmes règles. Les entreprises n'auraient pas à consacrer des ressources et un temps précieux à adapter leurs produits et pratiques aux différents types de règlements en vigueur dans chaque pays. Tout en préservant une indépendance importante dans des domaines essentiels à la souveraineté et à l'identité nationales, le libre-échange nord-américain éliminerait les chevauchements coûteux, créant des entreprises plus efficaces et plus concurrentielles sur le marché mondial.

Je crois que les Canadiens comprennent ces réalités. Toutefois, certaines inquiétudes persistent. D'aucuns craignent que nous rouvrions l'ALE et en atténuions les dispositions ou en éliminions les sauvegardes. Certains se préoccupent de la situation de l'environnement et des conditions de travail au Mexique. D'autres encore s'inquiètent au sujet de la période d'adaptation et des mesures qui accompagneront un accord de libre-échange nord-américain. Je passerai en revue chacune de ces préoccupations.

Le gouvernement canadien estime que l'ALE est un bon accord. Il est juste et équilibré. C'est un accord qui mérite d'être sauvegardé.

Certaines personnes, au Congrès américain et ailleurs, ont proposé que les États-Unis tentent d'obtenir du Canada, dans le cadre des négociations trilatérales, ce qu'ils n'ont pu obtenir de nous lors des négociations bilatérales. Je tiens à ce que notre position à ce sujet soit claire. Le Canada n'a pas l'intention de laisser les États-Unis obtenir par des moyens détournés ce qu'ils n'ont pu obtenir par des moyens directs. L'ALE a été signé, scellé et exécuté. Nous ne le négocierons pas une deuxième fois.

Cela s'applique particulièrement aux groupes de pression américains qui veulent que l'on remette en question les mesures spéciales prises par le Canada à l'appui de son industrie

culturelle. Les pressions qu'ils exercent n'auront aucun effet. Le gouvernement canadien a insisté pour que ces mesures spéciales soient préservées lorsqu'il a négocié l'ALE. Il n'est pas prêt à renégocier maintenant ce qui avait été acquis à ce moment-là, surtout en cette période où il est plus important que jamais que les Canadiens puissent avoir des échanges sur leur identité nationale. C'est là une question de principe.

Il est fort possible, du point de vue canadien, que l'ALE dans son ensemble ne soit pas un accord parfait. Rien ne dit qu'on ne peut l'améliorer. En fait, on trouve dans l'ALE des instructions aux parties les engageant à chercher à l'améliorer, et ce processus a déjà été engagé. Si nous découvrons des secteurs de l'ALE où des améliorations sont possibles, nous n'hésiterons pas à faire en sorte de les obtenir. Nous nous laisserons guider par un seul critère : ce qui est le plus favorable à l'industrie canadienne et aux emplois au Canada. Nous ne sommes pas prêts à accepter une réduction des avantages que nous retirons de l'ALE si c'est le prix à payer pour un accord nord-américain.

Une deuxième série de préoccupations portent sur les normes relatives à l'environnement et au travail. Certains craignent que nous n'acceptions d'abaisser nos propres normes dans ces domaines. Ils n'ont aucune raison de s'inquiéter. Les Canadiens sont fiers, et à juste titre, des normes du travail, des normes relatives à l'environnement et des normes de sécurité en vigueur au Canada. Le gouvernement n'a aucunement l'intention de présider à leur abaissement. L'Accord de libre-échange nord-américain n'aboutira pas à cela.

J'estime, pour ma part, déplacé de considérer que les normes du travail et de l'environnement du Mexique pourraient être une raison de rejeter les négociations commerciales avec ce pays. Je comprends fort bien les préoccupations de ceux qui se désolent de l'état actuel de l'environnement au Mexique ou qui souhaiteraient que la vie du travailleur mexicain soit meilleure. Le président Salinas a pris ces préoccupations au sérieux lors de sa récente visite dans notre pays. Il est très conscient des faiblesses de son pays. Il veut apporter des améliorations, et en a déjà fait plusieurs. Il a cependant fait ressortir un argument de poids : on ne peut prétendre à des salaires plus élevés ou à un assainissement de l'environnement sans une plus grande prospérité. Et cette prospérité dépend des débouchés qu'offrent les échanges commerciaux. Avons-nous le droit de lui refuser cette prospérité en lui fermant la porte du libre-échange?

Un nouvel environnement commercial exige que les entreprises et les travailleurs s'adaptent à de nouvelles conditions. L'économie canadienne a déjà prouvé qu'elle était tout à fait capable de réagir à ces changements.

Nous ne sommes pas des néophytes en matière de commerce international : nous en connaissons les réalités et les pressions. Depuis des années, grâce aux réductions progressives des droits et des barrières douanières, les entreprises et la main-d'oeuvre canadiennes ont non seulement bien réagi aux coups durs mais ont aussi continué à prospérer dans un environnement commercial âpre et concurrentiel. Lorsqu'il le fallait, le gouvernement a fourni aux entreprises et aux travailleurs des programmes qui les ont aidés à effectuer les changements requis.

Nous ne prévoyons pas qu'un accord de libre-échange trilatéral éprouve d'aucune façon l'économie. Environ 80 % de nos échanges avec le Mexique sont déjà exempts de droits. De plus, une réduction progressive des tarifs en vigueur permettra d'atténuer la désorganisation des entreprises.

L'industrie canadienne continuera de pouvoir compter sur des programmes qui l'aideront à devenir plus concurrentielle à l'échelle mondiale. La Planification de l'emploi contribue au développement de notre marché du travail par la création d'emplois et par des programmes d'adaptation, de mobilité et de recyclage de la main-d'oeuvre. Industrie, Sciences et Technologie Canada exécute toute une gamme de programmes, allant d'initiatives sur la compétitivité des secteurs aux prêts à la petite entreprise. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada a également instauré des initiatives très variées, certaines d'une portée mondiale, d'autres adaptées aux défis et aux possibilités propres à certaines régions.

Tous les grands programmes ont fait l'objet d'un examen et, le cas échéant, ont été modifiés pour les rendre plus efficaces et plus flexibles. Il y a au total 400 programmes d'adaptation offerts au Canada par tous les paliers de gouvernement. Et d'autres programmes viennent de s'y ajouter à la suite de la réforme du régime d'assurance-chômage qui s'est soldée par la création de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, laquelle s'est vu allouer 800 millions de dollars.

Permettez-moi de souligner que ces programmes d'adaptation n'ont pas pour but de créer un régime de bien-être social pour l'industrie. Leur objectif est de préparer les entreprises et leurs employés à pouvoir vraiment compter sur eux-mêmes.

Enfin, un dernier point. Je puis vous assurer que nous allons - comme nous l'avons fait pour l'ALE et comme nous le faisons actuellement pour les NCM - «mettre dans le coup» tous les secteurs de chaque région du pays, leur fournir de l'information et demander leur avis. Nous le ferons par l'intermédiaire du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE). Nous consultons aussi régulièrement les gouvernements provinciaux, de manière à leur permettre

d'exprimer leurs préoccupations et de faire part de leurs suggestions. Nous accueillons avec plaisir la participation active du mouvement syndical canadien au processus de consultation, comme cela s'est produit lors de la mise en oeuvre de l'ALE et comme cela continue de se faire pour les négociations au GATT.

On pourrait dire sans exagérer que les nombreuses consultations que nous avons eues se sont soldées par un consensus sur l'ALE.

Mais il est encore tôt et la récession vient gêner l'analyse; nous croyons pourtant assister déjà aux premières manifestations des avantages de l'ALE, par exemple :

- En 1988, juste avant l'entrée en vigueur de l'ALE, les investissements directs nets faits par les Canadiens à l'étranger étaient de 2,5 milliards de dollars. En 1990, les investissements directs effectués au Canada par l'ensemble des autres pays présentaient un bilan net de 5,7 milliards de dollars, un record de tous les temps. Ce renversement de la tendance des investissements directs des autres pays laisse croire que les investisseurs du reste du monde jugent de plus en plus avantageux d'établir leurs activités nord-américaines au Canada.
- Les Canadiens aussi investissent davantage dans leur propre économie. En 1990, ils ont en effet investi 30 fois plus chez eux qu'ils ne l'ont fait à l'étranger dans des fusions ou des acquisitions, soit une augmentation de 300 % par rapport à 1988, année où l'ALE a été signé;

Je pense que l'histoire nous donnera raison dans le dossier du libre-échange. Cela vaut pour l'ALE aussi bien que pour le libre-échange nord-américain. Les faits nous donneront raison; la logique aussi. Ceux qui auraient voulu nous voir rejeter la libéralisation du commerce - bilatéral, trilatéral ou mondial - auraient limité l'avenir du Canada. Le gouvernement ne peut faire abstraction de la mondialisation du commerce. La seule façon d'influer sur les négociations est d'y participer.

Le monde commerce. Et la concurrence est féroce. C'est là un phénomène dont nous ne sommes pas responsables et que nous ne pouvons faire disparaître. L'incapacité de commercer équivaut à l'incapacité de concurrencer. Et vice-versa. C'est un cercle dont nous ne pouvons sortir, une réalité que nous ne pouvons ignorer.

Il est plus difficile d'atteindre la compétitivité que d'en donner une description. Ce sera pourtant ma nouvelle responsabilité, même si d'une certaine manière je l'assumais déjà dans le poste que j'ai quitté. Avec votre aide, et celle de tous les Canadiens, nous y parviendrons.